

Académie de POITIERS
Collège Jean Hay
25 avenue de Beaulieu
BP 30035
17320 MARENNES

PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration N° 2

Date : Lundi 28 novembre 2022

Année scolaire : 2022 - 2023

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 18 octobre 2022

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - principale

Secrétaire de séance : Mme AULIER – Représentante parents élèves

Quorum : 14

Nombre de présents : 24

Ordre du jour

- 1- Adoption du procès verbal du CA du 18 octobre 2022
- 2- Dates des permanences 2022-2023
- 3- Résultats examens session 2022
- 4- Dates examens session 2023
- 5- Grille soutenance de l'oral du DNB
- 6- Répartition logement COP/NAS
- 7- Voyage Barcelone
- 8- Big Challenge
- 9- Conventions
- 10- DBM pour vote
- 11- Clé répartition viabilisation ALO/SRH
- 12- Budget 2023
- 13- Délégation donnée au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière annuelle
- 14- Questions diverses

Annexes :

1. Grille soutenance oral DNB ; 2. Budget voyage Barcelone ; 3. Budget Big Challenge ; 4. Conventions ;
5. Clé de répartition ALO/SRH ; 6. Rapport de présentation du budget 2023

Le quorum étant atteint (24 présents), la séance démarre à 17h33.

Mme AULIER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Mme LALLEMENT rappelle que l'ordre du jour a été adressé aux membres du CA le 18 novembre 2022.

1- Adoption du procès verbal du CA du 18 octobre 2022

Mme Lallement demande aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le PV du CA du 18 octobre 2022.

M JAMOIS fait remarquer que l'on a voté lors de la précédente séance un règlement interne du Conseil d'Administration et que des digressions ont été faites lors du précédent CA malgré l'absence de questions diverses. Il souhaite que désormais seul l'ordre du jour et les questions diverses soient traitées.

Mme LALLEMENT acquiesce et dit qu'effectivement c'est ainsi qu'il faut procéder.

Pour : 24 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

2- Dates des permanences 2022-2023

Mme LALLEMENT donne les dates des différentes permanences pendant lesquelles le collège sera ouvert au cours de l'année scolaire.

Aux vacances de Toussaint, il a été ouvert les 24 et 25 octobre 2022, il sera de nouveau ouvert les 6 et 7 février 2023 pendant les vacances d'hiver, les 11 et 12 avril 2023 pendant les vacances de printemps, du 10 au 13 juillet 2023 inclus et du 25 au 31 août 2023 pendant les vacances estivales.

Le collège sera fermé pendant les vacances de Noël.

3- Résultats examens session 2022

79,2% des élèves ont été reçus au DNB pour le collège contre 86,6% au niveau départemental. Le % d'élèves ayant plus de 10 à l'écrit n'a été que de 57,3% contre 68,3% au niveau du département.

A l'épreuve orale, la moyenne des élèves du collège se situe à 14,62/20 contre 15,51 au niveau départemental.

Mme LALLEMENT fait remarquer que c'est en mathématiques que les élèves sont les plus proches du niveau départemental (9,35 contre 9,62) et que c'est en français que cet écart est le plus important (8,88 contre 10,22).

4- Dates examens session 2023

Les épreuves écrites du DNB se dérouleront les lundi 26 juin et mardi 27 juin 2023. L'épreuve de soutenance orale se déroulera le vendredi 2 juin 2023.

Un oral blanc est prévu mardi 2 mai et des épreuves écrites d'entraînement se dérouleront au cours de la semaine du 20 au 24 mars 2023.

Mme LALLEMENT annonce qu'il est prévu que le collège soit également centre de correction mais elle ne connaît pas encore les dates des corrections.

5- Grille soutenance de l'oral du DNB

Mme LALLEMENT présente la grille qui sera utilisée pour noter les élèves (cf Annexe 1). L'utilisation partielle d'une langue vivante étrangère sera considérée comme un bonus et pourra apporter 10 points supplémentaires aux élèves.

Mme LALLEMENT dit qu'en outre un carnet de bord a été remis aux élèves pour les aider à préparer cette épreuve.

6- Répartition logement COP et NAS

Mme LALLEMENT fait part de son intention de ne pas modifier la répartition actuelle : le logement 17 sera attribué au chef d'établissement, le logement 19 à son adjoint, le logement 21 à l'adjoint-gestionnaire et le logement 23 au gardien (personnel du département).

Actuellement le logement 17 est occupé par un enseignant de l'établissement et sa famille en COP.

Mme LALLEMENT rappelle que les autres logements peuvent être loués à la nuitée (15€ par chambre et par nuit) ou au mois.

Mme AULIER demande si les logements peuvent être occupés par des personnels de la fonction publique hospitalière. Mme LALLEMENT répond par l'affirmative. Elle dit que ce qui a été voté antérieurement précise qu'ils peuvent être occupés par des fonctionnaires de l'Etat, des fonctionnaires territoriaux et les hospitaliers ainsi que par toute personne effectuant une mission pour le compte de l'Education Nationale – par exemple des artistes en résidence.

Mme BALLOTEAU demande si 2 logements pourront être réservés aux renforts gendarmerie pour l'été 2023. Mme LALLEMENT répond que oui, il suffit de le prévoir si d'autres conventions d'occupation précaire étaient signées pour qu'ils soient libérés à temps.

Pour le moment Mme LALLEMENT, M LORIAN et Mme MALLIER ont une dérogation à l'obligation de loger.

Pour : 25 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

M RULIER, étant arrivé depuis le précédent vote, le nombre de votants est porté à 25

7- Voyage Barcelone

Ce voyage est à l'initiative de Mme PRESSE, coordonnatrice ULIS et s'adresse aux élèves du dispositif ULIS des niveaux 4^{ème} et 3^{ème} soit 6 élèves. Ces élèves seraient encadrés par 2 adultes : Mme PRESSE et Mme MARCHESSEAU.

Mmes LALLEMENT et MALLIER présentent le budget prévisionnel et les objectifs de ce séjour. (cf Annexe 2)

Mme AULIER demande si les familles pourront solliciter les fonds sociaux en cas de besoin. Mme LALLEMENT répond que oui.

Pour : 25 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

8- Big Challenge

Le budget prévisionnel de ce concours à l'initiative des professeurs d'anglais est soumis au vote des membres du CA (cf Annexe 3).

Pour : 25 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

9- Conventions

Mme MALLIER fait remarquer que les conventions qu'elle va présenter n'ont pas pu l'être au précédent Conseil d'Administration car nous ne les avons pas reçues à ce moment-là. (cf Annexe 4). Mme BALLOTEAU souhaite ajouter une précision. Suite à la demande des professeurs d'EPS seulement 7 jeudis ont pu être accordés car des associations n'auraient pas pu continuer à utiliser les lieux si elle avait accepté d'accorder davantage de jeudis et elles auraient été lésées.

Pour : 25 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

10-DBM pour vote

Mme MALLIER explique que suite à une très forte augmentation du coût du gaz et de l'électricité, elle propose un prélèvement de 15 000 euros pour être certaine d'être en mesure de payer les factures de novembre et décembre et éventuellement de régler les factures de denrées, qui elles aussi ont augmenté.

M JAMOIS fait remarquer qu'il est inquiétant de devoir prélever une telle somme pour couvrir 2 mois seulement.

M LEROY dit qu'il ne comprend pas que l'état donne des subventions aux entreprises et qu'il ne le fait pas pour les collègues.

Mme MALLIER dit qu'elle a fait une demande de subvention complémentaire au Département mais que nous n'aurons la réponse que courant décembre.

M RULIER demande si on bénéficie de tarifs spécifiques. Mme MALLIER répond par l'affirmative et cite le marché UGAP.

Mme AULIER demande si la politique du département est similaire à celle de la région pour aider les établissements scolaires. Mme MALLIER et Mme LALLEMENT répondent que le Département invite d'abord les établissements à puiser dans leur fonds de réserve et qu'en fonction de ceux-ci ils aideront les collègues en cas de besoin.

M RULIER demande si le département intervient et prend des mesures en vue de réduire les consommations en énergie. Mme MALLIER dit que la chaufferie a été rénovée cet été mais qu'on n'a pas encore de recul quant à la consommation des pompes à chaleur et à l'impact sur les factures.

M RULIER évoque les panneaux solaires. Mme MALLIER répond que compte tenu de la nature de la toiture, cela aurait un coût, que le fait de mettre ce type de panneaux a été envisagé mais sur les toits des logements de fonction mais que nous n'avons pas de nouvelle de ce côté-là.

Pour : 25 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

11-Clé de répartition viabilisation ALO/SRH

La présentation de l'annexe 5 est faite par Mme MALLIER qui évoque le logiciel OPALE qui va arriver dans tous les collèges. Elle dit qu'il n'y a pas de compteurs distincts mais que le choix qui a été fait avec Mme LALLEMENT s'appuie sur les recommandations du Département qui a proposé des fourchettes.

Pour : 25 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

12-Budget 2023 (Annexe 6)

Mme LALLEMENT présente le budget 2023. Elle détaille les différents postes de dépenses et cite l'origine des recettes.

Mme AULIER demande si l'équipement des élèves de SEGPA pour le champ aquaculture est pris en charge ou si ce sont les familles qui devront acheter ces équipements.

Mme MALLIER répond que la ligne SEGPA sert en effet à acquérir des équipements.

Mme BALLOTEAU demande pourquoi la CDC ne subventionne pas davantage le projet SLAM et pourquoi une demande a-t-elle été faite à la mairie de Marennes pour compléter la subvention accordée. Mme MALLIER répond que la demande faite l'année dernière a été reconduite dans les mêmes conditions.

M RULIER demande si on passe par des groupements d'achats pour les achats de denrées. Mme PETIT et Mme MALLIER répondent par l'affirmative, évoquant la plateforme Agrilocal et le Lycée Hôtelier.

Mme PETIT, chef de cuisine, ajoute que les produits ont augmenté en qualité mais que leur prix a aussi augmenté. Mme LALLEMENT et Mme MALLIER disent que le fait que les tarifs de la restauration scolaire soient bloqués va finir par poser problème compte-tenu de l'augmentation des prix des denrées, du gaz et de l'électricité. Il ne sera pas possible de respecter la loi EGALIM et d'offrir des produits de qualité, bio et local dans ces conditions.

Le budget est soumis au vote des membres du Conseil d'Administration.

Pour : 25 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

Mme LALLEMENT remercie Mme MALLIER.

13-Délégation donnée au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière annuelle.

Mme LALLEMENT soumet au vote « en application de l'article R421-20 du Code de l'Education, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et entre dans le cadre de la commande publique. »

Pour : 25 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18h51.

Le secrétaire de séance

Mme AULIER Karine



Le président du conseil d'Administration

Mme Christine LALLEMENT



Qualité	Titulaires			Suppléants		
	Nom - Prénom	[x]	Signatures	Nom - Prénom	[x]	Signatures
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LALLEMENT Christine	P			
	Principal adjoint	M LORIANT Laurent	P			
	Directeur Adjoint SEGPA	M PÉROU Charles	P			
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P			
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P			
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël			M. BROUHARD Patrice	
		Conseillère Départementale Mme BRACHET Anne			Mme PHILIPPE Jacqueline	
	Commune Mairie	Adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse Mme LIÈVRE Frédérique	P		Mme PIVETEAU Michèle	
	Communauté de communes	Mme BALLOTEAU Claude				
PERSONNALITE QUALIFIEE	Mme MARTIN Maryvonne	P				
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme RAVIDAT Emile	P		Mme BERTAUD Mélissa	P
		Mme COSENTINO Adeline	P		Mme Wisniewski Danièle	
		Mme LE ROY Christelle	P			
		M LEROY Laurent	P			
		M JAMOIS Nicolas				
		M FIORITI Christian	E			
		M MAUTRET David	P			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique	P			
		Mme LECART Aline	P			
		Mme BARDO Perrine	E			
PARENTS d'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	M PLANTIN Cédric			Mme SABATIER Magalie	P
		Mme BETFORT Séverine	P		M RULIER David	P
		Mme BILLEAU Leslie	P		Mme PERON Séverine	
		M PECQUENARD Grégory			Mme HUOT Aude	
		Mme AULIER Karine	P		Mme BLANRUE Karine	
		Mme GUIBERTEAU Karine	P		M RAMBUT Lionel	
		Mme TETE Gaëlle	P		Mme RULLIER MARQUES Jennifer	

	M NEYRAT Noa	E		M PHELIPPOT Lucas		
Élèves	M DELEAU Baptiste	P	Baptiste	M BOUTAL Louis	P	Louis Boutal
	Mme WEECXSTEEN Lilou	P	Lilou	Mme KLEIN Lilith-Jane		

<u>Personnalités invitées :</u>	Présent	Absent	Excusé
Agent Comptable : Mme KIROUANI Fabienne			

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

DIPLOME NATIONAL DU BREVET
EPREUVE ORALE – JUIN 2023



Projet sur lequel porte l'épreuve orale :

.....

Compétences évaluées :	Notes		
Maîtrise de l'expression orale	Total: / 50		
S'exprimer dans un langage correct, précis et adopter une attitude convenable	10	5	0
Maîtriser la gestion du temps (entre 3'30'' et 6'30'' = 5 points, sinon 0)		5	0
Présenter son exposé sans lire ses notes, avec un débit adapté	10	5	0
Rendre intéressant son sujet	10	5	0
Formuler une réponse adaptée aux questions du jury, être réactif	15	10	5
Maîtrise du sujet présenté	Total: / 50		
Construction de l'exposé et annonce du plan	10	5	0
Richesse de l'exposé et des connaissances mises en jeu	15	10	5
Analyser, argumenter, justifier le choix du sujet, donner son avis	15	10	5
Choix du support, présentation d'un objet, éloquence	10	5	0

Bonus langue vivante : / 10

Observations :

.....

.....

.....

NOTE:

/ 100

Collège Jean Hay
MARENNES-HIERS-BROUAGE

SORTIE PÉDAGOGIQUE

BUDGET PRÉVISIONNEL

Destination : **BARCELONE**

Responsable : **PRESSE VIRGINIE**

Dates : **24 au 28/04/2023**

Classes concernées : **4ème et 3ème ULIS**
Nombre d'élèves : **6**

Accompagnateurs : **2**

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT	LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT
Transport		1/ Subventions	
Train Rochefort/Poitiers	244,50 €	Organismes internationaux	
Vol Poitiers/Barcelone	1 575,00 €	État	
Assurance annulation Avion	103,92	Région	
		Département	
Hébergement		Municipalité	
Auberge de Jeunesse	1169,28	Autres (à détailler)	
		2/ Participation Établissement	592,70 €
Restauration	250,00 €	3/ Participations organismes divers	
		F. S. E.	120,00 €
Visites	80,00 €	Amicale du Collège	1 048,00 €
		4/ Participation famille	
		Nbre élèves :	6
		Montant individuel :	277,00 €
TOTAL DÉPENSES	3 422,70 €	TOTAL RECETTES	3 422,70 €

À **Marennnes** le 21/11/2022

L'acceptation par vote de cette sortie ou voyage vaut acceptation des conditions suivantes :

- ✓ signature des contrats et conventions liés à ce voyage ou sortie
- ✓ acceptation du principe et de la perception des divers dons effectués au bénéfice de la sortie ou du voyage
- ✓ perception de la participation des familles le cas échéant
- ✓ approbation de la contribution d'un autre service, le cas échéant
- ✓ nomination de Mme PRESSE en qualité de régisseur de recettes et d'avance mandaté à cet effet
- ✓ acceptation des conditions de remboursement détaillées ci-dessous :
 - ☛ si le coût individuel de la sortie est revu à la baisse, le trop-perçu, s'il est inférieur à 8 €, est définitivement acquis à l'établissement débiteur à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de sa notification au créancier et sans réclamation écrite et remise d'un RIB par ce dernier.
 - ☛ remboursement selon conditions générales de vente des prestataires choisis



BUDGET PREVISIONNEL

Responsable : Enseignants en ANGLAIS

Date : Mai 2023

Classes concernées : Tous niveaux
Nombre d'élèves : 150

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT	LIBELLÉS (fournir devis)	MONTANT
Coût du concours	600,00 €	Subventions : * Organismes internationaux * État * Région * Département * Municipalité * Autres (à détailler) * Participation Établissement Participations organismes divers * F. S. E.	300,00 €
		Participation individuelle Nbre d'élèves : 150 Montant individuel : 2,00 €	300,00 €
TOTAL DÉPENSES	600,00 €	TOTAL RECETTES	600,00 €

À Marennnes le 17/11/2022

L'acceptation par vote de ce concours vaut acceptation des conditions suivantes :

- ✓ signature des contrats et conventions liés à ce projet
- ✓ acceptation du principe et de la perception des divers dons effectués au bénéfice de la sortie ou du voyage
- ✓ perception de la participation des familles inscrite ci-dessus
- ✓ approbation de la contribution d'un autre service, le cas échéant
- ✓ nomination des enseignants en anglais en qualité de régisseur de recettes mandaté à cet effet
- ✓ acceptation des conditions de remboursement détaillées ci-dessous :
 - ☛ remboursement intégral en cas d'annulation du concours
 - ☛ aucun remboursement en cas de non participation au concours à l'initiative de l'élève.

**CONVENTIONS SANS INCIDENCE FINANCIERE CA DU 28/11/2022
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

<i>Objet de la Convention</i>	<i>Organismes partenaires</i>	<i>Période concernée</i>
Utilisation du stade de Foot Chasseloup Laubat	Collège Jean Hay - Mairie de Marennes	Période de travaux sur la piste d'athlétisme du collège (de
Utilisation du centre d'animation de la Mairie de Marennes	Collège Jean Hay - Mairie de Marennes	Dates sur 2022/2023
Convention pour la récupération des huiles de friture	Collège Jean Hay - Roule Ma Frite	Année scolaire 2022/2023

**CONVENTIONS AVEC INCIDENCE FINANCIERE CA DU 28/11/2022
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

<i>Objet de la Convention</i>	<i>Organismes partenaires</i>	<i>Période concernée</i>
Convention Parcours d'éducation artistique et culturelle pour la jeunesse en Marennes-Oleron 2022/2023 - Classe Hip Hop	Collège Jean Hay - CDC Bassin de Marennes	Année scolaire 2022/2023 Subvention de 1242 € de la CDC
Convention Parcours d'éducation artistique et culturelle pour la jeunesse en Marennes-Oleron 2022/2023 - Projet Slam	Collège Jean Hay - CDC Bassin de Marennes	Année scolaire 2022/2023 Subvention de 1512 € de la CDC

Annexe 4

CLE DE REPARTITION CA DU 28/11/2022 - BUDGET 2023

	ALO	SRH
EAU	65%	35%
ELECTRICITE	75%	25%
GAZ	65%	35%
ORUDRES MENAGERES	30%	70%

L'ordonnateur

Christine LALLEMENT





**RAPPORT DE PRESENTATION DU
BUDGET 2023**

Conseil d'administration du 28/11/2022



1. Le vote du budget – Les enjeux

Le budget est l'expression du programme d'actions de l'établissement, de sa « politique », de ses choix. Il s'appuie sur des données objectives (nombre d'élèves, qualité des élèves, superficie de l'établissement) et sur le projet d'établissement.

Il se veut complet dans la prévision et l'évaluation de ses charges et de ses recettes. Il répond aux règles de l'unité, de l'universalité, de l'annualité et de l'équilibre.

2. La notification de la DGF par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Au titre du fonctionnement des collèges, le département de la Charente-Maritime verse la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Cette DGF est notamment déterminée au prorata du nombre d'élèves, de la superficie et de la situation géographique de l'établissement. Au titre de l'année 2023, pour le Collège Jean Hay, la DGF s'élève à **100 734 €** contre 94 942 € en 2022. Cette hausse s'explique notamment par l'intégration, dans la dotation globale de fonctionnement, d'un crédit spécifique de 5 520 € destiné à financer la mise à disposition du plateau aquacole du lycée de la mer et du littoral aux élèves de SEGPA – champ professionnel « Métiers autour de la Mer » du collège ainsi que par l'ouverture d'une classe supplémentaire de 3^{ème} SEGPA à la rentrée 2022/2023.

En complément de cette dotation le département prend directement en charge les frais inhérents :

- aux vérifications périodiques annuelles des réseaux de gaz, des installations électriques et des équipements sportifs,
- à l'entretien des extincteurs, à leur remplacement et aux acquisitions nouvelles si besoin,
- aux contrôles réglementaires annuels et quinquennaux des ascenseurs,
- au contrôle réglementaire triennal du système de sécurité incendie,
- à la vérification de conformité des machines-outils et équipements présents dans les collèges
- à la levée des prescriptions qui découlent de l'ensemble de ces rapports,
- aux analyses bactériologiques dans les services de restauration,
- aux vêtements de travail des agents territoriaux,
- à l'abonnement et aux consommations très haut débit,
- à la téléphonie.

Le département participe également au paiement, à hauteur de 30%, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au paiement d'une partie des projets théâtre au collège et collège au cinéma et prend en charge 25 % des achats des produits alimentaires bio et locaux commandés via la plateforme Agrilocal 17. Enfin, le département de la Charente-Maritime, verse une subvention d'un montant de 9 000 € à la collectivité propriétaire du gymnase utilisé par le collège.

3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Année de construction = 1969

Année de la dernière restructuration ou extension = 2003

Capacité d'accueil (pédagogique) = 600

Zone d'implantation urbaine

Populations scolaires concernées = collège

1 – rappel des surfaces

- surfaces totales des bâtiments = 6427m²
- surfaces des espaces verts = 5779 m²
- surface des aires sportives découvertes = 12 152m²
- surface de la cour de récréation = 2160 m²
- surface des logements de fonction = 325 m²

2 – effectifs et évolution

- nombre d'élèves au total = 506 dont 14 élèves d'ULIS
- nombre de divisions au total = 20 dont dispositif ULIS
- nombre d'élèves par divisions :
 - 133 élèves de 6^{ème} répartis dans 5 divisions
 - 118 élèves de 5^{ème} répartis dans 5 divisions
 - 125 élèves de 4^{ème} répartis dans 5 divisions
 - 130 élèves de 3^{ème} répartis dans 5 divisions
- évolution des effectifs par rapport à n-1 = + 30 élèves

Sur les 133 élèves de 6^{ème}, 11 sont pré-orientés en SEGPA ; en 5^{ème}, sur les 5 divisions 1 division compte 11 élèves de SEGPA, en 4^{ème}, sur les 5 divisions 1 division compte 14 élèves de SEGPA et, en 3^{ème}, sur les 5 divisions 1 division compte 12 élèves de SEGPA.

4. ETAT DES EMPLOIS

1- masse salariale des agents de l'état = 2 723 137,64 €

2- masse salariale des agents de la collectivité = 405 285,69 €

3- masse salariale des agents employés par l' EPLE = 145 352,45 €

5. POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Problématique	Comment accompagner les élèves dans leur parcours, personnel et scolaire, ambitieux en favorisant une ouverture sur les autres, sur la culture et sur le monde ?
---------------	--

L'établissement répond aux quatre grandes ambitions académiques :

CONSTRUIRE

Priorité retenue : encourager l'autonomie de l'élève par les pratiques pédagogiques.

ACCOMPAGNER

Priorité retenue : développer l'interdisciplinarité par une mise en œuvre active du parcours éducatif.

OUVRIR

Priorité retenue : mieux communiquer.

FORMER

Priorité retenue : encourager et accompagner l'innovation et l'expérimentation.

6. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2023 se présente ainsi :

SERVICES GENERAUX

3.1 Service VE « vie de l'élève » :

Ce service concerne principalement l'octroi du fonds social collégien par l'Etat (fonds social collégien et fonds social des cantines) et les aides départementales destinées aux familles présentant des difficultés financières. Les crédits ouverts en 2023 s'élèvent à 1 200 € (équilibre dépenses-recettes). Cette somme est une prévision permettant d'ouvrir les lignes au budget, car nous ne connaissons pas le montant qui sera alloué par l'Etat au moment de la création du budget 2023.

3.2 Service AP « activités pédagogiques » :

En dépense, le service « activités pédagogiques » regroupe quatre grands domaines : les dépenses d'ordre général, l'enseignement général, les projets et les voyages. Les codes activités, notamment pour les domaines liés à l'enseignement général, les projets et les voyages permettent de suivre plus précisément les crédits alloués à chaque groupe de discipline ou à chaque voyage.

L'ouverture de crédits globale de ce service s'élève à 90 794.98 €

Les recettes issues de la DGF, des subventions et dons (CD17, Etat, FSE, CIAS..) et de la participation des familles pour les voyages s'élèvent à 90 215.28 €

En recette, le choix a été de maintenir des noms de domaines et d'activités, bien que non obligatoire, afin d'apporter plus de lisibilité et d'assurer un meilleur suivi de l'exécution budgétaire. Le service AP est financé par la DGF à hauteur de 31 520 € (10 920 € consacré à l'enseignement, 8 410 € aux dépenses générales, 7 899 € pour les projets et 4 291 € pour les sorties).

Les différents projets voulus par l'établissement montrent sa volonté de proposer aux élèves un large choix d'activités et ainsi de développer leur curiosité pour des disciplines artistiques et scientifiques. La DGF ne pouvant couvrir toutes ces dépenses, il a été décidé de prélever sur le fonds de roulement afin de pouvoir mener à bien ces projets. En complément de la dotation globale de fonctionnement et du soutien du département de la Charente-Maritime pour les projets « Théâtre au Collège » et « Collège au cinéma », plusieurs autres acteurs continuent à soutenir financièrement les projets et sorties mis en place au Collège Jean Hay. C'est le cas du district de football pour la classe foot, du foyer socio-éducatif, du centre intercommunal d'action social de Marennes (Natation), de la commune de Marennes-Hiers-Brouage et d'autres associations. De même, la réalisation de sorties s'appuie principalement sur des dons et subventions. Grâce à ces derniers, aucune participation financière n'est demandée aux familles lors des sorties facultatives à la journée.

Seul les séjours avec nuitées (ski à La Mongie pour les élèves de 5^{ème} et séjour à Barcelone pour élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ULIS) nécessitent la participation des familles.

3.3 Service ALO « administration et logistique » :

La part de la DGF consacrée à ce service est de 69 214 €. Cette somme, ajoutée aux autres recettes issues du département (1500 € pour les travaux du propriétaire, paiement à hauteur de 30 % de la redevance des ordures ménagères et subvention de 1077 € pour l'achat d'équipements nécessaires à l'entretien du collège) ainsi que la participation des occupants des logements de fonction pour les charges, ne permet cependant pas d'être en équilibre budgétaire avec les dépenses (76 800 €). Les recettes de ce service sont de 74 837 €. La différence nous oblige donc à prélever sur le FDR à hauteur de 3 843.76 € (hors OP-SPE). Ceci s'explique entre autre par des dépenses plus importantes concernant les contrats d'entretien : ajout de contrats de télésurveillance, de vérification des tables de ping-pong, changement du filtre de l'armoire de stockage des produits chimiques et renégociation du contrat de chaufferie qui va être effectuée en 2023 en prenant en compte les travaux qui ont été réalisés sur l'été 2022 (ce nouveau contrat englobera la vérification semestrielle de la chaufferie, de l'adoucisseur, de la VMC, du préparateur d'eau chaude sanitaire, de la climatisation de la baie de brassage et de la CTA). De plus, l'augmentation des coûts de l'énergie nous oblige à effectuer un premier prélèvement au budget initial. Au vu des cours de l'énergie, un second prélèvement sera sûrement nécessaire en cours d'année. Ces augmentations ont déjà entraîné de nombreux prélèvements en 2022. Ainsi, il sera indispensable d'obtenir une subvention complémentaire par la collectivité de rattachement au cours de l'année 2023 afin de ne pas mettre le collège Jean Hay en difficulté financière. Le collège Jean Hay s'est rattaché au marché des copieurs mis en place par le département de la Charente-Maritime en décembre 2022, ce qui lui permet de ne prendre en charge que leur maintenance, les copieurs étant achetés directement par la collectivité de rattachement.

Les dépenses pour ce service concernent les frais de :

- Maintenance (copie, carburant, outillage, réparations) : 19 290 €
- Communication : 2 800 €
- Administration : 7 990 €
- Hygiène : 3 950 €
- Viabilisation : 41 000 €
- Frais divers (réception...) : 600 €
- Reversement lié aux loyers des logements de fonction : 1 170 €

SERVICES SPECIAUX

3.4 Service SRH « Service restauration hébergement » :

Le SRH reste pour l'essentiel financé par les produits reçus des demi-pensions, tickets des commensaux et autres repas vendus. Est également inscrite la prévision de recettes provenant du département sur l'achat des produits bio (2 000 €) et la taxe des ordures ménagères (714 €). Une caisse de solidarité (312.98 €) et des subventions éventuelles en provenance du fonds commun du service d'hébergement destinées aux réparations des appareils de cuisine (estimation de 1 500 €) sont également indiqués dans les recettes. Les prévisions de recettes s'élèvent au total à 199 218.98 €.

En dépenses, outre les charges réglementaires que constituent le reversement à la collectivité (FRPI et FCSH), les crédits ouverts ont été ventilés en domaines, puis déclinés en activités.

Les dépenses concernent :

- L'achat de denrées : 115 175.09 € (la moitié, soit 57 587.55 €, prévue pour les produits bio et locaux dont 11 517.51 € de produits bio)
- L'entretien (produits, matériels) : 6 680 €
- La maintenance (contrats, réparation, outillage) : 7 950,54 €
- Les versements au département (FCSH, FRPI) : 46 144.35 €
- Autres dépenses diverses (abonnement, frais bancaires) : 1 400 €
- Concernant la viabilisation, les dépenses en eau, gaz et électricité seront directement imputées sur le SRH et ne feront plus l'objet d'une contribution entre services. Les dépenses engagées à ce poste sont de 21 869 €

Toutes ces dépenses nous permettent d'atteindre l'équilibre budgétaire dans ce domaine.

3.5 Service SBN « Bourses nationales » :

La prévision pour ce service est de 20 000 € en dépenses et recettes. L'estimation se base sur les effectifs boursiers 2022/2023 : 86 élèves boursiers soit 17 % des effectifs totaux. Parmi eux, 44 sont boursiers taux 1, 30 sont boursiers taux 2 et 12 sont boursiers taux 3.

7. OPERATIONS EN CAPITAL

Aucune opération d'investissement n'est prévue au budget 2023

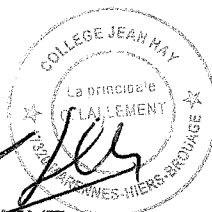
8. EQUILIBRE

Pour le service AP, le prélèvement sur fonds de roulement est de 579.70 € qui permet essentiellement de financer les sorties.

Le service ALO présente une différence dépenses-recettes de 1 963 €. Le prélèvement total au ALO est cependant de 3 843.76 €. Cette somme prend également en compte la différence entre les amortissements de l'année N-1 et les ressources provenant des immobilisations neutralisées (financement sur fonds propres) de l'année N-1. Cette différence, figurant au résultat prévisionnel négatif, n'impacte pas la capacité d'autofinancement.

La principale,

Christine LALLEMENT



AP - Activités pédagogiques

Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
ENSEIGNEMENT			DOTATION			
15 988,63 €	CDI	1 500,00 €	31 520,00 €	DGF	DEPARTEMENT	31 520,00 €
	DISCIPLINES	4 000,00 €				
	DISPOSITIF ULIS	250,00 €	ENSEIGNEMENT	CDI	FSE	600,00 €
	SEGPA TAXE APPRENTISSAGE	565,03 €	5 068,63 €	SEGPA TAXE APPRENTISSAGE	DIVERSES ENTREPRISES	565,03 €
	SEGPA	250,00 €				
	SEGPA MER	2 053,60 €		SEGPA MER	DEPARTEMENT	2 053,60 €
	SEGPA MISE A DISPO PLATEAU AQUACOLE	5 520,00 €				
	SEGPA VENTE	1 850,00 €		SEGPA VENTE	DEPARTEMENT	1 850,00 €
DEPENSES GENERALES			DEPENSES GENERALES			
10 311,65 €	MANUELS SCOLAIRES	50,00 €	1 901,65 €			
	CARNETS CORRESPONDANCE	1 200,00 €				
	DROIT DE REPROGRAPHIE	930,00 €		CREDITS GLOBALISES	ETAT	840,00 €
	RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES	53,10 €		RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES	ETAT	53,10 €
	RESEAU ECLORE	908,55 €		RESEAU ECLORE	ETAT	908,55 €
	LOCATION PHOTOCOPIEUR	1 820,00 €				
	SEGPA CARBURANT DEPLACEMENT VERS LYCEE MER	150,00 €				
	ABONNEMENT LOGICIELS	2 000,00 €				
	SMS	500,00 €				
	FOURNITURES ET CONSOMMABLES	2 500,00 €				
	DEGRADATIONS	100,00 €		DEGRADATION	CREANCIERS	100,00 €
	DIVERS	100,00 €				
PROJETS			PROJETS			
24 917,00 €	MINAMI MANGA	150,00 €	17 018,00 €			

	LA SCIENCE SE LIVRE	150,00 €				
	INTERVENANTS EXTERIEURS	400,00 €				
	COLLEGE AU CINEMA	1 000,00 €		COLLEGE AU CINEMA	DEPARTEMENT	600,00 €
	THEATRE AU COLLEGE	1 600,00 €		THEATRE AU COLLEGE	DEPARTEMENT	800,00 €
			FSE		800,00 €	
	SLAM	2 541,00 €		SLAM	CDC BASSIN MARENNES	1 512,00 €
	HIP HOP	1 500,00 €		HIP HOP	CDC BASSIN MARENNES	1 242,00 €
	PETITS-DEJEUNERS ETRANGERS	630,00 €				
	BIG CHALLENGE	600,00 €		BIG CHALLENGE	FSE	300,00 €
					FAMILLES	300,00 €
	CLASSE FOOT	600,00 €		CLASSE FOOT	DISTRICT FOOT	600,00 €
	NATATION 6EME	9 546,00 €		NATATION 6EME	CIA5	5 864,00 €
	CADETS DE LA SECURITE	1 000,00 €				
	RUCHES	1 500,00 €		RUCHES	DEPARTEMENT	1 500,00 €
	DEVELOPPEMENT DURABLE	1 000,00 €		DEV. DURABLE	DEPARTEMENT	1 000,00 €
	AUTRES PROJETS	200,00 €				
	COGNI CLASSE	2 500,00 €		COGNI CLASSE	GMF ASSURANCES	2 500,00 €
	<u>VOYAGES / SORTIES</u>			<u>VOYAGES / SORTIES</u>		
39 577,70 €	LA MONGIE	29 920,00 €	34 707,00 €	LA MONGIE	FSE	1 600,00 €
					FAMILLES	25 600,00 €
	BARCELONE	3 422,70 €		BARCELONE	FSE	120,00 €
					SUBV ENTREPRISE	1 048,00 €
					FAMILLES	1 662,00 €
	PALEOSITE	1 000,00 €		PALEOSITE	FSE	940,00 €
	CASSINOMAGUS	1 571,00 €		CASSINOMAGUS	FSE	1 298,00 €

	ORADOUR SUR GLANE	2 664,00 €		ORADOUR SUR GLANE	FSE	2 439,00 €
	SORTIES SEGPA VISITE ENTREPRISES	500,00 €				
	PARCOURS AVENIR	500,00 €				
Total dépenses		90 794,98 €			Total recettes	90 215,28 €

Prélèvements sur Fonds de
Roulement :

-579,70 €

ALO - Administration et logistique

Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
<u>MAINTENANCE</u>			<u>DOTATION</u>			
19 290,00 €	CONTRATS D'ENTRETIEN	8 020,00 €	72 097,00 €	DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT	DEPARTEMENT	69 214,00 €
	LOCATION PHOTOCOPIEUR	2 750,00 €		ORDURES MENAGERES	DEPARTEMENT	306,00 €
	REPARATIONS	2 000,00 €		TVX DU PROPRIO	DEPARTEMENT	1 500,00 €
	CARBURANT / ENTRETIEN VEHICULES	1 700,00 €				
	EQUIPEMENT	3 100,00 €		EQUIPEMENT	DEPARTEMENT	1 077,00 €
	OUTILLAGE	550,00 €				
	CONTRAT ET EQUIP LOGEMENT FONCTION	1 170,00 €				
<u>COMMUNICATION</u>						
2 800,00 €	AFFRANCHISSEMENT	2 500,00 €				
	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	300,00 €				
<u>ADMINISTRATION</u>						
7 990,00 €	FOURNITURES CONSOMMABLES	2 000,00 €				
	ABONNEMENTS ADMINISTRATIFS	470,00 €				
	REVERSEMENT AUX ETAB. MUTUALISATEURS	750,00 €				
	ASSURANCES	3 000,00 €				
	FRAIS DE DEPLACEMENT	750,00 €				
	TAXE ORDURES MENAGERES	1 020,00 €				
<u>REVERSEMENT</u>			<u>LOCATION LOGEMENTS DE FONCTION</u>			
1 170,00 €	LOYERS DES LOGEMENTS DE FONCTIONS AU CD17	1 170,00 €	2 740,00 €	LOYERS CHARGES	LOCATAIRES LOCATAIRES	2 340,00 € 400,00 €

HYGIENE ET ENTRETIEN						
3 950,00 €	PRODUITS DE NETTOYAGE	3 000,00 €				
	PRODUITS COVID	550,00 €				
	INFIRMERIE	400,00 €				
DIVERS						
600,00 €	FRAIS DE RECEPTION	500,00 €				
	DIVERS CHARGES	100,00 €				
VIABILISATION						
41 000,00 €	EAU	5 000,00 €				
	ELECTRICITE	16 000,00 €				
	GAZ	20 000,00 €				
Sous-total Dépenses		76 800,00 €	Sous-total Recettes			74 837,00 €
OP-SPE	AMORTISSEMENTS REELS	4 073,51 €	OP-SPE	AMORTISSEMENTS NEUTRALISES	777	2 192,75 €
Total dépenses		80 873,51 €		Total recettes		77 029,75 €

Prélèvements sur Fonds de Roulement

-3 843,76 €

VE - Vie de l'élève

Dépenses				Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant	
AIDES			AIDES				
	FONDS SOCIAL COLLEGIEN	500,00 €		FONDS SOCIAL	ETAT	1 000,00 €	
	FONDS SOCIAL DES CANTINES	500,00 €					
	AIDES DEPARTEMENTALES	200,00 €	AIDES DEPARTEMENTALES		DEPARTEMENT	200,00 €	
Total dépenses		1 200,00 €	Total recettes			1 200,00 €	

SRH - Service Restauration Hébergement

Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité		Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
ALIMENTATION			DOTATIONS			
115175,09	DENREES	57 587,55 €	2 000,00 €	BIO	DEPARTEMENT	2 000,00 €
	PRODUITS BIO ET LOCAUX	46 070,04 €				
	DONT BIO 20%	11 517,51 €				
ENTRETIEN			RECETTES			
6 680,00 €	PRODUITS D'ENTRETIEN	3 200,00 €	197 218,98 €	DEMI-PENSIONNAIRES	FAMILLES	181 384,00 €
	EQUIPEMENT	1 100,00 €		EXTERNES	FAMILLES	336,00 €
	ORDURES MENAGERES	2 380,00 €		COMMENSAUX	CREANCIERS	12 210,00 €
				HOTES DE PASSAGE	CREANCIERS	362,00 €
MAINTENANCE				DEGRADATION	FAMILLES	300,00 €
7950,54	CONTRATS D'ENTRETIEN	5 500,00 €				
	COPIEUR	100,00 €				
	REPARATION	2 300,00 €		REPARATION 2FCSH	DEPARTEMENT	1 500,00 €
	OUTILLAGE	50,54 €		ORDURES MENAGERES	DEPARTEMENT	714,00 €
DIVERS SERVICES						
1 400,00 €	FRAIS BANCAIRES	100,00 €				
	REVERSEMENT AUX ETAB. MUTUALISATEURS	200,00 €				
	CAISSE DE SOLIDARITE	1 000,00 €		CAISSE DE SOLIDARITE	FAMILLES	312,98 €
	STAGEHEBERG	100,00 €		STAGEHEBERG	FAMILLES	100,00 €
REVERSEMENT						
46144,35	FCSH	2 428,65 €				
	FRPI	43 715,70 €				
VIABILISATION/VOM						
21 869,00 €	EAU	2 800,00 €				
	ELECTRICITE	8 750,00 €				
	GAZ	10 319,00 €				
Total dépenses		199 218,98 €	Total recettes		199 218,98 €	

0,00 €

BN - Bourses nationales			
Dépenses		Recettes	
Domaine	Montant	Domaine	Origine du financement
BOURSES NATIONALES		BOURSES NATIONALES	
	20 000,00 €		ETAT
			20 000,00 €
Total dépenses	20 000,00 €	Total recettes	20 000,00 €

Code de l'établissement : C16

Restauration et Internat	Adjoint technique territorial	0,50	
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1,10	
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1,00	
	Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	0,00	
	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	1,25	
	Agent de maîtrise	1,00	
	Agent de maîtrise principal	0,00	
	Technicien	0,00	
	Apprenti	0,00	
	CONTRACTUELS	4,85	
	HORS COVID	0,67	17 216,72
	COVID	0,46	13 835,59
	TOTAL	1,13	31 052,31
TOTAL Mission "Restauration et Internat"		5,98	205 752,04

Ménage Maintenance Accueil Coordination/Encadrement	Adjoint technique territorial	0,50	
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	0,90	
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	0,00	
	Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	0,00	
	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	2,75	
	Agent de maîtrise	0,00	
	Agent de maîtrise principal	0,00	
	Technicien	0,00	
	Apprenti	0,00	
	CONTRACTUELS	4,15	
	HORS COVID	0,33	10 585,25
	HORS COVID	0,67	17 216,72
	COVID	0,46	13 835,59
TOTAL	1,46	41 637,56	
TOTAL hors Mission "Restauration et Internat"		5,61	199 533,65
TITULAIRES - TOTAL TOUTES MISSIONS		9,00	332 595,82
CONTRACTUELS - TOTAL TOUTES MISSIONS		2,58	72 689,87
TITULAIRES et CONTRACTUELS - TOTAL TOUTES MISSIONS		11,58	405 285,69

14/15

Restitution RCBC - Année civile 2021

0170386C COLLEGE JEAN HAY MARENNES HIERS BROUAGE

Date de calcul : 28/03/2022

Spécificités de l'établissement			
Regroupement	UAJ	CPGE	Non
Cité scolaire	Non	Eclair	Non
Agence comptable	Non	RAR	Non
Nombre d'EPLÉ gérés par l'agence	0	RRS	Non
Internat	Non	ZEP	Non
Effectif	De 300 à 499 élèves	REP	Non
SEGPA	Oui	REPPLUS	Non

Répartition de la masse salariale			
Employeur	Fonctions	ETPT (4)	Masse salariale (5)
EPLÉ	Fonctions éducatives (1)	5,24	145 352,45 €
	<i>dont 1er degré (6)</i>	0	0,00 €
Etat (2)	Fonctions enseignement / formation	31,04	2 241 996,25 €
	<i>dont suppléance</i>	0,88	31 899,03 €
	<i>dont TZR disponibles (3)</i>	0,25	16 400,89 €
	Fonctions éducation, santé, social	2,65	191 243,49 €
	Fonctions de direction et d'administration	4,91	289 897,90 €
	<i>dont suppléance</i>		Secret statistique
	Total Etat	38,60	2 723 137,64 €
Total général		43,84	2 868 490,09 €

Cette restitution ne concerne pas les personnels recrutés sur un contrat aidé.

(1) La masse salariale des AED est calculée à partir du salaire moyen annuel (27 731€) et du nombre d'ETPT sur l'établissement

(2) L'occupation des personnels d'orientation (ORI) et de santé (MDS) est ventilée sur l'ensemble des EPLÉ en fonction de leur nombre d'élèves

(3) TZR en rattachement sans affectation en remplacement sur BMP ni en suppléance.

(4) ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé

(5) Si le nombre d'agents est inférieur à 3 alors leur masse salariale n'est pas divulguée (secret statistique) et n'apparaît pas non plus dans le total

(6) Part des agents affectés sur un support du 1er degré